

## À PROPOS DE L'OPÉRATION "DES PC POUR L'ÉCOLE"

**Service de l'Informatique Éducative  
Centre National de Documentation Pédagogique**

Tout le monde a pu lire dans la presse, à la fin de l'été 1990, des articles très divers traitant du renouvellement des équipements informatiques des écoles, avec des titres parfois fantaisistes : "*Nouveau plan IPT*", "*Renouvellement de 150 000 machines*", etc. Il s'en est suivi une certaine confusion, qui n'a été que partiellement éclairée par la présentation des machines proposées par la l'UGAP, puis, quelques temps après, par la CAMIF. Il n'est pas inutile aujourd'hui de faire le point.

### QU'EN EST-IL RÉELLEMENT ?

L'appel d'offres qui est à l'origine de cette opération date d'environ deux ans. Il a été lancé par l'UGAP sur la base d'un cahier des charges assez général établi par la Direction des Ecoles et dont deux objectifs principaux se dégagent :

- *disposer d'un équipement plus moderne, puissant, ouvert sur les applications actuelles, tout en restant d'une aussi grande simplicité d'usage que le matériel équipant les écoles depuis le plan IPT, et d'un coût modeste ;*
- *permettre une grande continuité avec les matériels du plan IPT et avec les principales applications logicielles pédagogiques utilisées dans les écoles aujourd'hui.*

Il n'était donc pas précisé quel type de standard serait retenu, mais les constructeurs devaient proposer des solutions globales, matérielles et logicielles, pour obtenir l'avis de conformité.

Finalement, ce sont six configurations à base de compatibles PC qui ont été retenues par l'UGAP. Elles sont accompagnées d'un ensemble logiciel réalisé par les éditions PROFIL. Ces solutions globales ont

obtenu l'avis de conformité de la Direction des Ecoles, ainsi que deux autres configurations proposées quelques semaines plus tard par la CAMIF, avec les mêmes logiciels des éditions PROFIL.

La Direction des Ecoles a présenté des objectifs de *continuité* matérielle et logicielle, qui se sont naturellement traduits, chez les constructeurs, par des offres de *récupération* de matériels (moniteurs, imprimantes et lecteurs Thomson) et d'applications logicielles (programmes LOGO et fichiers du traitement de texte PARAGRAPHE). C'est cette possibilité, très restrictive, de récupération qui a fait couler beaucoup d'encre et a été souvent décriée ; sa mise en avant a donné une image assez négative et compliquée de l'opération.

En outre, les avis de conformité ont exclusivement été donnés à des solutions prenant en compte ce souci de continuité avec les matériels Thomson. Cela peut laisser croire que ce sont les seuls équipements possibles. En fait, beaucoup d'autres configurations peuvent donner satisfaction aux écoles et leur sont proposées par ailleurs. On aurait aimé que soit souligné l'aspect très standard et ouvert des choix possibles : il s'agit de compatibles PC, dont certains représentent le haut de gamme de leur catégorie et qui, *dans les seuls cas où le besoin s'en fait sentir*, peuvent être adaptés pour répondre à des préoccupations de récupération.

## QUEL RÔLE POUR LE CNDP ?

Il est rapidement apparu que le catalogue de l'UGAP n'apportait pas suffisamment d'information pour guider le choix. En effet, l'accent y est mis essentiellement sur les avis de conformité et les problèmes de récupération, au détriment de l'image du monde des compatibles PC où l'on veut entraîner les écoles. Il importait donc d'apporter un éclairage différent, susceptible de guider ceux qui auront à décider des équipements et de les aider à déterminer si cette récupération les concerne réellement et, dans l'affirmative, à en comprendre les enjeux.

D'autre part, la présentation confuse et parfois inexacte de la presse nécessitait quelques mises au point. Par exemple, on a beaucoup évoqué un plan général d'équipement des écoles alors que, depuis la loi de décentralisation, c'est aux collectivités locales de prendre en charge et de financer les achats informatiques pour les écoles. Cette opération ne vise qu'à proposer des configurations ayant reçu un avis de conformité ; elle n'impose ni l'achat de machines, ni même, en cas d'achat, le choix parmi les quelques modèles mis en avant.

Le point le plus délicat concerne les objectifs de récupération. Certains ont pu penser que tout serait récupérable... D'autres ont décrié cet objectif sans l'analyser à fond.

Il a donc semblé important que le Service de l'Informatique Educative, dans le cadre des nouvelles missions d'ingénierie éducative du CNDP, puisse contribuer à clarifier tous ces points et à en faire une présentation aussi objective que possible. Il ne s'agit donc ni de promouvoir ni de critiquer cette opération, mais d'oeuvrer à une bonne compréhension de la situation.

Il aurait, certes, été souhaitable de commencer par aider les écoles à définir précisément les besoins et à établir des projets d'utilisation, avant les prises de décisions d'équipement. Espérons que chaque personne concernée trouvera localement (et notamment dans les CRDP et les CDDP) les ressources et les compétences pour cette étude préalable. Devant l'urgence, le Service de l'Informatique Educative s'est concentré sur un objectif précis : aider à évaluer les possibilités de récupération annoncées, et à déterminer si elles sont raisonnables ou nécessaires. Même si les constructeurs mettent en avant cette récupération, ce n'est pas un objectif prioritaire pour beaucoup d'écoles. Ce ne doit pas non plus être une raison pour ne pas se sentir concerné par des équipements nouveaux : certaines configurations proposées pourront donner entière satisfaction, même en l'absence totale de perspective de récupération.

## **DES DOSSIERS POUR MIEUX COMPRENDRE**

Le Service de l'Informatique Éducative a donc réalisé deux dossiers pour apporter un complément d'information sur ces sujets.

Le premier, **Nouveaux Équipements Informatiques pour les Écoles**, est destiné à présenter en quelques pages les enjeux effectifs de cette opération. Il doit aider les responsables à établir les critères qui leur permettront de choisir en fonction de l'état actuel de leur équipement et du projet qu'ils souhaitent réaliser. Ils pourront ainsi déterminer s'ils sont réellement concernés par les propositions de l'UGAP et de la CAMIF. Après une rapide présentation du monde des PC, les différents aspects de la continuité annoncée sont étudiés... ainsi que les discontinuités qu'il faut attendre. Enfin, trois tableaux comparatifs permettent d'avoir une vue d'ensemble des offres des constructeurs.

Le second, **Utilisation des Logiciels Thomson sur PC - Problèmes et Solutions**, tente de faire le point sur les différents aspects de la continuité logicielle, au-delà des seules propositions de cette opération. Ce dossier est intégralement repris dans ce bulletin de l'EPI.

Enfin, le Service de l'Informatique Educative prépare actuellement un troisième document qui comportera des résultats de tests et d'expérimentation des configurations proposées par l'UGAP et la CAMIF, ainsi que des logiciels des éditions PROFIL proposés avec ces machines. Ces dossiers sont disponibles gratuitement dans les Centre régionaux et départementaux de documentation pédagogique (CRDP et CDDP). Les animateurs-informatique de ces centres pourront, par ailleurs, fournir avis et conseils à tous ceux qui le souhaitent.

Annie LEPRINCE  
Chef du Service de l'Informatique Éducative (SIE)  
Centre National de Documentation Pédagogique -  
février 1991